



INSTITUT NATIONAL  
DE L'ORIGINE ET DE  
LA QUALITÉ

## **AOP « POUILLY-VINZELLES »**

### **Avis de consultation publique**

Lors de sa séance du 30 juin 2023, le comité national des appellations d'origine relatives aux vins et aux boissons alcoolisées, et des boissons spiritueuses de l'INAO a décidé la mise en consultation publique du projet d'aire parcellaire de chaque premier cru de l'appellation d'origine susmentionnée.

Ce projet d'aire parcellaire de chaque premier cru concerne la seule commune de Vinzelles située dans le département de Saône-et-Loire.

La consultation se déroulera du 22/07/2023 au 22/09/2023 inclus.

Les plans cadastraux matérialisant le projet d'aire parcellaire de chaque premier cru pourront être consultés en mairie des communes concernées aux jours et heures habituels d'ouverture pendant la durée de consultation.

Pendant ce délai, et conformément à la Directive INAO-DIR-2015-03-Rev1, les propriétaires et exploitants pourront formuler des réclamations auprès de l'INAO par courrier (recommandé avec accusé de réception le cas échéant) à l'adresse suivante :

**INAO MACON - 37 Boulevard Henri Dunant - 71040 MACON CEDEX**

ou par courriel à l'adresse suivante : [INAO-MACON@inao.gouv.fr](mailto:INAO-MACON@inao.gouv.fr)

Aucune réclamation ne sera prise en compte après le 22/09/2023, le cachet de la poste l'accusé de réception électronique faisant foi.

Le dossier complet est consultable dans le délai prévu ci-dessus sur rendez-vous au site INAO surnommé *ainsi qu'au siège de l'ODG – Union des producteurs de Pouilly-Loché et Pouilly-Vinzelles – ATRIUM du Pouilly-Fuissé – 332 Route de la Roche – 71960 SOLUTRÉ-POUILLY* aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.